

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél. : 03 88 20 01 70 - Fax : 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

DIV. n° T 2019-8

ARRETE MUNICIPAL **Portant interdiction de la manifestation du 25 avril 2019 déclarée par le collectif GCO Non Merci**

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 2212-2,

VU la loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion,

VU le Code Pénal,

VU les différents articles intéressés du Code de la Route,

VU le Code de la Sécurité Intérieure,

CONSIDERANT la déclaration de manifestation du 18 avril 2019 réceptionnée en mairie de Mundolsheim le 23 avril 2019,

CONSIDERANT que doit être assurée la possibilité à toutes opinions de s'exprimer publiquement dans le respect de la loi et que les mesures restreignant l'exercice d'une liberté publique doivent être limitées dans le temps et l'espace,

CONSIDERANT que la manifestation et la pose de banderoles sur le pont de l'autoroute A4 est susceptible de générer un danger pour la circulation des véhicules sur le pont de la RD263,

CONSIDERANT que la manifestation et la pose de banderoles sur le pont autoroutier A4 présente une atteinte à la sécurité des automobilistes en détournant leur vigilance au volant,

a r r ê t e

Article 1er : La manifestation au nom du collectif GCO Non merci prévue le 25 avril 2019 est interdite sur le pont surplombant l'A4-RD263 à Mundolsheim.

Article 2 : Tout contrevenant à cette interdiction est passible des sanctions pénales prévues aux articles 431-9 et R610-5 du code pénal.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié aux organisateurs agissant au nom du collectif GCO Non merci.

Article 4 : Les services de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas Rhin
- Monsieur le Président de l'Eurométropole de Strasbourg
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas Rhin,
- SDIS,
- Les organisateurs agissant au nom du collectif GCO Non merci et archivée.

Fait à Mundolsheim, 24 avril 2019

Signé : Le Maire, Béatrice BULOUE

Pour ampliation,
Béatrice BULOUE,



Maire de Mundolsheim



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE MUNDOLSHEIM

Utilisateur : FREYERMUTH SANDRA

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	AR20190424DIV8
Date de la décision:	2019-04-24 00:00:00+02
Objet:	Arrêté municipal portant interdiction de la manifestation du 25 avril 2019 déclarée par le collectif GCO Non merci
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	6.1
Identifiant unique:	067-216703090-20190424-AR20190424DIV8-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 067-216703090-20190424-AR20190424DIV8-AR-1-1_0.xml	text/xml	944
nom de original: 67309CM_AR20190424DIV8.pdf	application/pdf	73829
nom de métier: 99_AR-067-216703090-20190424-AR20190424DIV8-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	73829

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 avril 2019 à 19h19min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 avril 2019 à 19h20min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 avril 2019 à 19h21min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 avril 2019 à 19h23min27s	Reçu par le MI le 2019-04-24

